

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
COLLEX-BOSSY**

**Séance ordinaire du mardi 17 décembre 2024, à 19h30
à la salle du Conseil municipal,**

Présents

Mme NOLL Dorothea, Présidente
Mme TAHÉRI Odile, Vice-présidente
M. BETTO Frédéric
M. BLANC Kevin
M. CRÉTARD Pascal
Mme CONCANNON Kathryn
Mme GARCIA Sarah
M. KENDE Michael
Mme MARQUES Nadia
Mme MOTA Rose Marie
M. PESENTI Sébastien
M. POTVIN Thierry
M. VERARDI Tiziano

Absent excusé

M. FERRILLO Maximilien
Mme MORGANELLA Cecilia, Secrétaire

Exécutif

M. MUÑOZ Ricardo, Maire
M. CHAHLAOUI Skander, adjoint au Maire
Mme MALHERBE Sylvie, adjointe au Maire

Administration

Mme ROSET Martine, Secrétaire générale
Mme PRALAT Noémie, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 24 septembre 2024 et du 5 novembre 2024
2. Communications du bureau du Conseil municipal
 - a) Courriers du groupement pour les intérêts de Bossy et du voisinage de la Ferme
 - b) Local de vote 2025, proposition de candidatures :
Présidente : Odile Tahéri, Suppléante Présidente : Dorothea Noll
Vice-Président : Frédéric Betto, Vice-présidente suppléante : Rose Marie Mota
3. Communications du Maire et des Adjoints
 - a) Autorisations de construire
 - b) Mérite communal 2024
4. Rapports des commissions
5. Délibération 10/2024 destinée à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises
6. Délibération 11/2024 relative aux indemnités allouées en 2025 aux maire et adjoints puis conseillers administratifs et conseillers municipaux ainsi que les indemnités de fin de fonction de l'exécutif
7. Délibération 12/2024 relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
8. Droit d'opposition des communes genevoises relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 7 millions de francs à la ville de Genève destinée à la rénovation complète du centre funéraire de Saint-Georges
9. Propositions individuelles et questions

* * *

La Présidente du Conseil municipal sonne l'ouverture de la séance à 19h30 précises et souhaite la bienvenue à ses collègues. Absents, M. Maximilien FERRILLO et Mme Cecilia MORGANELLA sont excusés.

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 24 septembre 2024 et du 5 novembre 2024

La Présidente demande si ses collègues ont des commentaires à formuler sur les procès-verbaux des séances des 24 septembre et 5 novembre 2024.

1.1. Révision de la liste des présences (procès-verbal du 24 septembre 2024)

M. Tiziano VERARDI et Mme Kathryn CONCANNON notifient que la liste des présences du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024 ne fait pas état de leur présence.

Dont acte.

1.2. Erreur de rapporteur de commission (procès-verbal du 24 septembre 2024, page 469, point 4.5)

Mme Dorothea NOLL a remarqué que le procès-verbal mentionnait un rapport de la commission territoire effectué par M. Sébastien PESENTI, alors qu'elle avait effectué le rapport de commission.

Dont acte.

Constatant l'absence de plus amples observations sur les procès-verbaux des séances des 24 septembre 2024 et 5 novembre 2024, la Présidente soumet l'approbation de ceux-ci au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 12 conseillers municipaux sur 14 sont présents ; la Présidente n'exerce pas son droit de vote) :

Par 11 oui, aucun non et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de sa séance ordinaire du 24 septembre 2024.

Par 12 oui, aucun non et aucune abstention, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de sa séance ordinaire du 5 novembre 2024.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1. Courriers du voisinage de la Ferme Gindre-Constantin

Le bureau du Conseil municipal a reçu deux courriers d'habitants. Le premier est une interpellation du voisinage de la Ferme Gindre-Constantin, dont le texte, lu par la Secrétaire, est reproduit ci-dessous dans son intégralité.

« Cher Monsieur le Maire,

Cher.e.s Adjoint.e.s au Maire,

Chère Présidente du Conseil Municipal,

Chers Membres du Conseil Municipal,

Nous vous écrivons en préparation de notre réunion prévue le jeudi 28 novembre avec la Mairie concernant les nuisances engendrées par l'exploitation actuelle de la Ferme Constantin. Celle-ci diverge de manière conséquente du projet initial⁽¹⁾ et provoque un nombre important de nuisances qui n'ont pas été anticipées, ni résolues. Nous souhaitons par la présente proposer des solutions concrètes pour permettre à la mairie (propriétaire) et à l'exploitant de se conformer aux obligations légales et ainsi à respecter le voisinage sans plus attendre.

1. Nuisances sonores

L'exploitation de la Ferme Constantin doit respecter les normes en vigueur concernant les émissions sonores⁽²⁾. De plus, selon la loi genevoise sur les spectacles et les divertissements, des mesures doivent être prises pour limiter les nuisances sonores.

Propositions :

1. Pour éviter les nuisances sonores liées aux événements à l'intérieur de l'établissement :
 - a. Installation de sas à chaque entrée.
 - b. Insonorisation du lieu (notamment les fenêtres, cloisons phoniques permettant d'absorber tant le son/les voix de la clientèle ainsi que les vibrations des basses, et autres).
 - c. Maintien de toutes les fenêtres fermées **en tout temps**, également lors de l'utilisation quotidienne de l'infrastructure (en particulier celles de la cuisine et de l'arrière du bâtiment).
2. Pour éviter les nuisances sonores liées aux événements à l'extérieur de l'établissement (terrasses et guinguette) :
 - a. Utilisation de la guinguette uniquement pour des activités communales et non pour des événements privés (tels que apéritifs privés, mariages, anniversaires ou bars de l'établissement, etc).
 - b. Aucune amplification sonore, sauf 1 à 3 fois par an maximum pour des fêtes communales uniquement.
 - c. Respect des lois concernant les nuisances sonores en zone résidentielle.
 - d. Prise en charge des frais de la pose d'un mur anti-bruit entourant la guinguette.
3. Utilisation de la porte de secours (et de livraison) uniquement à cet effet (pas pour accéder à la chambre froide – qui se trouve maintenant à l'extérieur du bâtiment car la chambre froide conçue pour le projet initial n'est pas suffisante pour un restaurant). Insonorisation de la porte pour éviter le bruit du claquement. Livraisons en journée uniquement.
4. Aucune utilisation de matériel (notamment du chariot) provoquant des nuisances sonores durant la nuit et tôt le matin dans la cour arrière du bâtiment.
5. S'assurer que la pompe à chaleur n'engendre pas les émissions sonores vibratoires telles que notifiées par le voisinage pendant la période estivale 2024.

2. Nuisances liées au stationnement et aux livraisons

En vertu de l'exploitation actuelle des lieux, qui cible principalement des utilisateurs en dehors de la commune, la mairie est tenue de prévoir des infrastructures de stationnement adéquates (cf. le Règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés – RPSFP, et la Loi sur les constructions et les installations diverses LCI).

Nous remercions la Mairie pour l'initiative de nouveaux panneaux de signalisation et proposons les éléments suivants puisqu'aucun parking n'est prévu à ce jour :

Propositions :

1. Déplacement de la zone de livraison entre la guinguette et l'entrée de l'épicerie car la place de livraison actuelle est difficilement accessible et donc peu utilisée. Les livraisons se font aujourd'hui essentiellement depuis la cour privée en face ou sur le trottoir (danger pour les enfants).
2. Déplacement du projet de parking à vélos entre la guinguette et l'entrée de l'épicerie pour éviter les nuisances de passage pour les voisins immédiats.
3. Dédommagement des frais administratifs liés à l'obtention de panneaux "mise-en-ban" pour les propriétés privées avoisinantes.

3. Autres nuisances

1. Nous demandons que l'installation pour le compost soit fermée et sécurisée afin d'éviter la pollution olfactive et que le couvercle ne s'envole.
2. Nous pouvons être tolérants concernant le rôtissage du porc à l'extérieur tant qu'il reste dans la cour à boulet (étant donné que la cuisine ne le permet pas car conçue pour un café).
3. Nous vous demandons de continuer à être vigilants avec la pollution lumineuse due à l'illumination du bâtiment.

Nous espérons que ces propositions sauront satisfaire toutes les parties et ramener le projet en conformité avec les lois du voisinage dans le canton de Genève. Nous nous réjouissons d'en discuter point par point lors de notre rencontre du 28 novembre. Nous attendons des réponses concrètes de votre part de sorte à éviter que la situation ne continue de s'envenimer.

Nous vous informons que sans solutions rapides, concrètes et efficaces, nous entreprendrons toutes les mesures juridiques nécessaires afin de faire respecter nos droits et les obligations légales.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien donner à ce courrier et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, à l'expression de nos salutations distinguées.

Habitants du voisinage de la Ferme Constantin (en copie)

(1) Divergences entre le projet initial et l'exploitation actuelle

- restaurant en plus d'un café (pas de cuisine adaptée, chambre froide déplacée sur le lieu des poubelles, poubelles déplacées sur le bord du trottoir, rôtissage du porc en extérieur)
- les clients cible de l'exploitation ne sont pas de la commune (flux et trafic bien plus important)
- événementiel privé et fréquent plutôt que villageois et occasionnel
- événements bruyants, amplifiés et non adaptés à un quartier résidentiel plutôt que campagnard et au service des habitants de la commune

(2) Normes en vigueur concernant les émissions sonores en Suisse

- l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB, art. 40)
 - le règlement sur la salubrité et la tranquillité publique du canton de Genève
 - loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (en particulier l'art. 24 LRDBHD)
 - le règlement concernant la tranquillité publique
 - la loi sur les spectacles et divertissements
 - la loi sur la protection de l'environnement »
-

La Présidente explique que le sujet a donné lieu à un échange de mails important, que ce soit avec les auteurs du courrier ou les conseillers municipaux. Deux membres de l'exécutif ont reçu les auteurs et sans objection de ses collègues, elle propose de renvoyer le sujet en commission ad hoc pour la rénovation de la Ferme Gindre-Constantin.

M. Sébastien PESENTI demande si les conseillers municipaux peuvent recevoir le contrat de bail entre la Mairie et les exploitants pour en connaître tenants et aboutissants. Et cela si possible en amont d'une séance.

M. Ricardo MUÑOZ pourra remettre une copie du contrat de bail dans le cadre d'une séance de commission, étant donné le huis clos de la séance.

Mme Sarah GARCIA se joint aux riverains de la Ferme Gindre-Constantin, ayant fait les frais d'un stationnement sauvage devant le cabinet de physiothérapie. La personne contrevenante était arrogante lorsqu'on lui a proposé de stationner son véhicule au parking communal ou devant l'école primaire. Elle trouve donc que certains clients de l'établissement sont hautains et irrespectueux.

Mme Rose Marie MOTA propose, au vu de l'importance du sujet et des décisions à prendre, que la séance de commission soit élargie à l'ensemble des conseillers municipaux.

Mme Dorothea NOLL a souhaité planifier une date avec les membres de la commission ad hoc pour la Ferme Gindre-Constantin mais précise que la séance sera ouverte à tous les conseillers municipaux.

M. Sébastien PESENTI propose d'installer une banderole dans le giratoire indiquant le parking communal pour guider le trafic vers les places de stationnement de la Ferme Gindre-Constantin.

Mme Sylvie MALHERBE précise que des panneaux supplémentaires ont été installés en face de la Ferme donnant des indications claires pour le parking communal. Elle prend note des plaintes concernant le manque de visibilité de ces panneaux.

M. Ricardo MUÑOZ ayant rencontré les riverains le 28 novembre, s'est engagé à répondre aux auteurs de la lettre par un courrier d'ici le 20 décembre. La réponse sera structurée par le canevas du courrier des riverains. Il accepte de partager le procès-verbal de la séance du 28 novembre à la demande des commissaires pour la rénovation de la Ferme Gindre-Constantin.

M. Tiziano VERARDI demande si les conseillers municipaux peuvent également recevoir une copie de la lettre de réponse de la Mairie.

M. Ricardo MUÑOZ imagine que les pouvoirs exécutif et délibératif co-signent la lettre de réponse.

Mme Dorothea NOLL aurait du mal à co-signer un courrier sur la base de la séance du 28 novembre, à laquelle les conseillers municipaux n'étaient pas conviés. Elle conclut le sujet par le fait que les discussions se poursuivront en janvier.

2.2. Courriers du groupement pour les intérêts de Bossy

Le bureau du Conseil municipal a reçu un courrier du groupement pour les intérêts de Bossy, dont le texte, tel que lu par la Secrétaire, est reproduit ci-dessous dans son intégralité :

« Madame, Monsieur,

Suite aux résultats de la votation communale du 24 novembre dernier, nous nous permettons de vous adresser ce courrier pour vous proposer de nous rencontrer sur place, à votre convenance, afin d'envisager ensemble la pacification de la route d'Ornex.

Comme déjà proposé, nous souhaiterions que les deux mesures que nous préconisons :

- Abaissement de la vitesse à 30 kilomètres heure*
- Instauration de priorité de droite*

soient réalisées au plus vite.

Nous restons dans l'attente de vos nouvelles, vous en remercions vivement par avance et vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Marie-Hélène Haari Jean-Pierre Betto »

Mme Dorothea NOLL informe qu'une séance de commissions réunies Infrastructures et Ad hoc pour l'affectation de la Laiterie de Bossy est prévue le 13 janvier, séance à laquelle les signataires de ce courrier seront conviés pour discuter de la suite.

2.3. Local de vote 2025, proposition de candidatures

Se portent candidats à la tenue du local de vote 2025 :

Présidence : Odile TAHÉRI

Suppléance de la présidence : Dorothea NOLL

Vice-présidence : Frédéric BETTO

Suppléance de la vice-présidence : Rose Marie MOTA

3. Communications du Maire et des Adjointes

3.1. Autorisations de construire

(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)

Selon la procédure ordinaire, M. le Maire se tient disponible pour répondre aux questions concernant la liste des autorisations de construire, mise à jour pour le mois de décembre.

Mme Dorothea NOLL demande si, concernant la construction d'un quai de bus, l'emplacement de ce dernier est bien celui souhaité par la Mairie.

M. Ricardo MUÑOZ confirme que l'Office cantonal des transports (OCT) a été sensible aux remarques des autorités communales et que l'emplacement est celui souhaité par la commune.

3.2. Exploitation du restaurant du stade Marc Burdet

(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)

M. le Maire évoque la fin des turbulences de gestion du restaurant du stade. La Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir a établi une autorisation d'exploiter en tant que restaurant à partir du 12 décembre 2024.

M. Sébastien PESENTI demande si des travaux ont eu lieu dans le restaurant.

M. Ricardo MUÑOZ précise que le budget restant en 2024 a été utilisé pour changer la lustrerie intérieure, pour la réfection de la peinture intérieure et celle des étagères de bar.

3.3. Relations avec le Grand Conseil

(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)

La Mairie a invité le président du Grand Conseil, M. Alberto VELASCO, à visiter la commune et ses infrastructures. Les échanges se sont portés sur les nuisances en particulier liées au trafic et à l'aéroport et ont souligné que le Grand Conseil avait peu de perception des nuisances exercées par le Pays de Gex sur le territoire communal, considéré en tant que territoire agricole au sens du plan directeur cantonal. Cela invite donc la commune à réfléchir à la manière à aborder la question de la pression exercée sur son territoire par différents territoires alentours.

M. Sébastien PESENTI demande si le futur aménagement de la route de Collex a été abordé et demande si le Grand Conseil peut être informé de la divergence de points de vue par courrier.

M. Ricardo MUÑOZ a échangé sur les situations que nous observons pour mieux trouver des relais au sein du Grand Conseil.

3.4. Mérite communal 2024

(Communication de M. Skander Chahlaoui, adjoint au Maire)

L'Exécutif a récolté les suggestions de la population et les a soumises à la commission cohésion sociale et culture, qui propose quatre nominés et recommande aux conseillers municipaux de leur attribuer le mérite communal 2024 :

- Engagement associatif : Ferdi et Jimmy, pour leur engagement dans le restaurant scolaire.
- Sportif : Juniors B du Football Club de Collex-Bossy (FCCB) pour leur titre de champions suisses 2024 de football dans leur catégorie.
- Sportif : Malena Kelly pour son titre de championne du monde de claquettes, catégorie production.

M. Tiziano VERARDI souligne le mérite de ces quatre noms mais demande pourquoi la commune accorde quatre mérites communaux.

M. Skander CHAHLAOUI indique que la commission n'a pas souhaité favoriser une personne plutôt qu'une autre. Les deux bénévoles du restaurant scolaires arrêtent leur activité en 2024 et les deux titres sportifs ont été obtenus cette année. La commission a été d'avis de souligner un engagement extraordinaire quand l'opportunité se présentait, et rien dans le Règlement communal n'interdit le discernement de plusieurs mérites.

M. Sébastien PESENTI propose de créer un mérite communal sportif.

M. Skander CHAHLAOUI répond que pour créer une distinction particulière, il faudra revoir le Règlement communal, dont la version actuelle ne différencie pas les catégories de mérite.

Mme Dorothea NOLL propose de reprendre le sujet en commission cohésion sociale et culture.

Sur la base des propositions de la Commission cohésion sociale et culture, la Présidente soumet l'attribution de quatre mérites communaux 2024 au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 12 conseillers municipaux sur 14 sont présents ; la Présidente n'exerce pas son droit de vote) :

À l'unanimité de 12 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, le Conseil municipal accorde le mérite communal 2024 à :

Ferd
Jimmy
Juniors B du FCCB
Malena Kelly

3.5. Agrandissement du columbarium

(Communication de Mme Sylvie Malherbe, adjointe au Maire)

L'agrandissement du columbarium était censé être terminé le 1^{er} novembre 2024. Or, des retards liés au fret et transport du marbre se sont issus par l'arrivée de plaques de marbre brisées en décembre. Le columbarium sera donc terminé d'ici fin février 2025. Les aménagements ont été prévus derrière le mur du columbarium et des cheminements aménagés pour le voisinage.

3.6. Feux de circulation à la douane de Bois-Chatton

(Communication de Mme Sylvie Malherbe, adjointe au Maire)

La mise en place des feux de circulation pour une mesure de circulation alternée aura lieu les 20 et 21 janvier 2025, selon les aléas de la météo, qui pourrait avoir un impact sur la transformation d'une voie de circulation en piste cyclable.

4. Rapport des commissions

4.1. Commission Infrastructures - Laiterie

(Rapport de M. Thierry Potvin, président de la commission ad hoc pour la rénovation de la Laiterie de Bossy)

« RAPPORT DE LA RÉUNION LAITERIE/INFRASTRUCTURES DU 26 NOVEMBRE 2024 SUR LES CONSÉQUENCES DES RÉSULTATS DE LA VOTATION DU 24 NOVEMBRE REJETANT LE PROJET DU CM POUR UNE ZONE DE RENCONTRE SUR LA ROUTE D'ORNEX

J'ai l'honneur de vous présenter un rapport sur la séance du 26 novembre qui a réuni la commission infrastructures et la commission ad hoc sur la laiterie.

L'idée de cette réunion était d'examiner les conséquences des résultats de la votation du 24 novembre.

Comme vous le savez, la population de la commune a rejeté le projet proposé par le Conseil municipal pour créer une zone de rencontre sur la route d'Ornex.

Il faudra donc revoir notre copie.

S'agissant de la laiterie, bien que le projet était déjà bien avancé puisqu'il avait déjà dépassé le stade de la sélection d'un bureau d'architectes, les deux commissions proposent de suspendre ce projet de manière à ce que les deux projets soient maintenant conçus simultanément.

Les membres des deux commissions ont donc décidé de se coordonner en tenant des séances communes pour mener les travaux sur ce qui peut être considéré comme un seul projet : les aménagements autour de la laiterie et la réhabilitation du bâtiment.

Dans un premier temps, une commission élargie avec la participation de l'ensemble du Conseil municipal et de l'exécutif se réunira le 13 janvier à 19h30 pour échanger de nouvelles idées et discuter de la marche à suivre. »

Mme Sylvie MALHERBE précise que la séance du 13 janvier débutera à 20 heures.

4.2. Commission Cohésion sociale et culture (Rapport de Nadia Marques, vice-présidente)

4.2.1. Culture

Un concert de violon illuminé aux chandelles a eu lieu à la chapelle le 6 décembre, auquel ont assisté 60 personnes. La décoration intérieure et extérieure a été fortement appréciée par les spectateurs.

M. Skander CHAHLAOUI a présenté aux commissaires une ébauche du programme culturel 2025 qui sera annexé au journal communal en format A3. Le flyer reprend le code graphique communal aux couleurs blanc, bleu et rouge. Les commissaires ont fait beaucoup de remarques et le programme devra aussi intégrer le calendrier des manifestations.

Le constat établi sur la collaboration culturelle intercommunale ne change pas. Seule la commune de Genthod serait prête à collaborer avec celle de Collex-Bossy et le magistrat actuel en charge de la culture ne se représentera pas aux élections en 2025. Les autres communes n'expriment pas la volonté de mutualiser les programmations. Avec la prochaine législature, les cartes vont changer, affaire à suivre.

L'assemblée générale de l'association musicale Sous Les Étoiles a eu lieu le 7 novembre 2024. Quatre enfants sont amenés par leurs parents pendant le parascolaire pour suivre des cours de percussions ou d'instruments à vent. Le coût pour la commune budgété pour 2025 est de Fr. 2500.-. C'est devant l'érosion de la fanfare de Genthod-Bellevue que cette initiative a été lancée afin de renforcer l'apprentissage de la musique sur une période de 4 ans et former un orchestre.

4.2.2. Cohésion sociale

Actuellement, le projet d'immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) prévu aux Houchettes possède 21 lits et ne peut donc pas obtenir de subvention du canton, car il faudrait un minimum de 50 lits. Le Département de la santé et des mobilités (DSM) a relancé la commune par rapport à son projet de IEPA, et pourrait entrer en matière pour le financement pour autant que le projet proposé soit innovant. La commune a donc auditionné l'association des seniors, qui se concertera pour rédiger des propositions qui seront envoyées au DSM en janvier 2025. Sinon la commune se tournera vers un prestataire externe pour porter le projet.

Sous l'impulsion de Mme Sarah GARCIA, la commission a rencontré des représentants de l'association Road Cross. L'association a été créée par deux parents ayant perdu leur enfant et souhaite montrer que les accidents en moto, vélo et trottinette peuvent toucher les proches. La commission souhaite soutenir le projet financièrement pour une demi-journée de sensibilisation des 15-24 ans aux dangers de la route.

La commission a estimé que le thermostat du chauffage de la Chapelle devait être sécurisé, fermé dans une boîte avec grille et clé pour éviter les débordements.

Pour information, la professeure de piano a informé qu'elle n'utilisera que le piano droit au foyer.

M. Skander CHAHLAOUI précise que les recommandations des seniors seront intégrées dans un document transmis à la DSM par l'intermédiaire de la mairie.

4.3. Commission Sports et manifestations

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

Une séance a eu lieu le 11 novembre 2024.

La commission a finalisé les préparatifs de la fête de l'Escalade et a fixé la date des vœux de nouvelle année au 14 janvier 2025. Le calendrier des événements culturels comprendra désormais les manifestations communales et sera annexé au prochain journal communal.

Concernant la communication des manifestations communales, une séance commune est prévue avec la commission Cohésion sociale et culture pour optimiser celle-ci.

La commission a évoqué le sujet de la reprise du restaurant du Stade Marc Burdet et des divers problèmes rencontrés pour cette reprise.

4.4. Commission ad hoc pour la rénovation de la Ferme Gindre-Constantin

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

Une séance de commission élargie a eu lieu le 29 novembre 2024.

Les commissaires ont été informés du compte-rendu de l'équipe d'architectes sur les travaux, notamment concernant les retards rencontrés, la complexité du chantier et le fait que certains aménagements extérieurs doivent encore voir le jour.

La commission a reçu les différents exploitants – Voisins SA, Rôtisserie de la Ferme- qui ont fait un premier point de situation sur l'exploitation et la fréquentation et a relevé certains points, notamment l'amélioration de la signalétique vers le parking et une meilleure communication sur leur site web par rapport à l'accès au bâtiment.

Les commissaires sont intervenus par rapport aux points contentieux soulevés dans les courriers de riverains.

4.5. Commission Sécurité

(Rapport de Mme Rose Marie Mota, présidente)

Une séance de commission a eu lieu le 3 décembre 2024.

La commission a rencontré une représentante de l'association Road Cross dont le constat est qu'il manque de prévention aux dangers de la route auprès des jeunes et des adolescents. La commission est enthousiaste d'organiser une demi-journée de sensibilisation, en partenariat avec la police municipale du Grand-Saconnex. Les commissaires se réjouissent que la commission Cohésion sociale et culture ait aussi approuvé le projet.

Quant à la sécurisation des trajets écoliers, l'adjoint au Maire a informé la commission des derniers échanges avec l'Association des parents d'élèves (APE), qui a relevé des intersections dangereuses (Crêt-d'El – Fruitière – Vireloup). Le TCS effectuera une étude de ses intersections et préconisera des solutions.

La commission a abordé la question de la dépose sauvage des écoliers par leurs parents. Le problème est récurrent depuis plusieurs années : les parents sont nombreux à déposer leurs enfants en bord de route, ce qui est dangereux. La commission souhaite faire pression pour une meilleure présence policière aux horaires d'école.

Dans les divers, la commission a demandé un retour concernant la réunion avec la Fondation des parkings. Plusieurs solutions de contrôle du stationnement ont été présentées par M. Skander CHAHLAOUI, et la commission présentera ses options favorites au Conseil municipal.

M. Sébastien PESENTI estime que la prévention des dépose-minute sauvages a ses limites et qu'il faut encourager la police à amender les contrevenants.

Mme Rose Marie MOTA répond que les agents de police ne peuvent pas être présents en permanence sur le territoire communal. Le parking communal est de plus en plus rempli et elle propose plutôt d'aménager une ou deux places de stationnement dépose-minute vers les cuisines scolaires.

M. Sébastien PESENTI est d'avis que le parking communal est trop exigu pour proposer des places de dépose-minute. Il aimerait que la commune se renseigne pour créer une dizaine de places de stationnement en matière stabilisée sur la parcelle des Houchettes.

M. Ricardo MUÑOZ prend note de la proposition de créer un parking sur la parcelle des Houchettes, déjà déclassée.

M. Skander CHAHLAOUI rappelle que tant que la commune créera des places de stationnement non-contrôlées, le risque est que les automobilistes continuent à garer leurs véhicules au plus proche des lieux d'activités. Il insiste sur le fait que les conseillers municipaux devront avoir la réflexion de doter la commune d'un moyen de contrôle du trafic et stationnement.

4.6. Commission Finances

(Rapport de M. Michael Kende, président)

La commission Finances a préavisé favorablement et unanimement les trois délibérations à l'ordre du jour de la présente séance.

Quant au budget de fonctionnement 2025, celui-ci a été présenté aux différentes commissions dès septembre, ce qui a donné du temps pour traiter de la totalité du budget. Une séance de commissions réunies a ensuite permis d'envisager le budget dans son ensemble. Entre temps, la votation populaire du 24 novembre 2024 s'est soldée par l'acceptation d'une imposition à la baisse en 2025. Ainsi l'Exécutif a pris le parti de diminuer les revenus au budget, qui présente un excédent de charges d'environ Fr. 100'000.-, déficit autorisé par le Service des affaires communales (SAFCO).

Félicitations à tout le monde pour le bon déroulement de l'examen du budget 2025.

5. Délibération 10/2024 destinée à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

La Présidente soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par la Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 13 conseillers municipaux sur 15 sont présents, la Présidente ne vote pas)

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

D É L I B É R A T I O N 10/2024

Délibération destinée à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

Considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandés à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenables, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

Vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements

obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement ;

Vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune ; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

Considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

Par 12 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents,

1. D'ouvrir au Maire un crédit de 67'600.- F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2026.
4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n° 1.

Dorothea NOLL, Présidente du Conseil Municipal

6. Délibération 11/2024 relative aux indemnités allouées en 2025 aux maire et adjoints puis conseillers administratifs et conseillers municipaux ainsi que les indemnités de fin de fonction de l'exécutif

Mme Nadia MARQUES demande ce qu'il adviendra de la somme d'indemnités de fin de fonction restante dans le cas où aucun membre de l'Exécutif ne quitterait sa fonction en 2025.

M. Ricardo MUÑOZ indique que le montant budgétaire ne serait pas utilisé.

La Présidente soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par la Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 13 conseillers municipaux sur 15 sont présents, la Présidente ne vote pas.)

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

D É L I B É R A T I O N
11/2024

Délibération aux indemnités allouées en 2025 aux maire et adjoints puis conseillers administratifs et conseillers municipaux ainsi que les indemnités de fin de fonction de l'exécutif

Vu le projet de budget pour l'année 2025,

Vu le rapport de la commission des finances du 29 octobre 2024,

Vu l'article 30, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D É C I D E

Par 12 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents,

1. De fixer les indemnités allouées aux maire et adjoints puis conseillers administratifs pour un montant total de 199'000.- F.
2. De fixer les indemnités allouées aux membres du Conseil municipal pour un montant total de 40'000.- F.
3. De fixer les indemnités de fin de fonction allouées aux maire et adjoints pour un montant de Fr 18'000.- F.
4. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2025 suivantes :
012.300 Indemnités aux Maire et Adjoints
012.300 Indemnités de fin de fonction de l'exécutif
011.300 Indemnités aux Conseillers municipaux

Dorothea NOLL, Présidente du Conseil Municipal

7. Délibération 12/2024 relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

M. Sébastien PESENTI propose que la commune tente de redescendre son centime additionnel puisque chaque fin d'exercice comptable s'est soldée par un excédent.

M. Ricardo MUÑOZ répond que la commission des finances peut réfléchir à réviser le centime additionnel d'impôt mais que cela aurait un impact sur la péréquation intercommunale.

M. Michael KENDE propose d'en rediscuter au moment de et selon la présentation des comptes 2024.

La Présidente soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par la Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 13 conseillers municipaux sur 15 sont présents, la Présidente ne vote pas.)

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

**D É L I B É R A T I O N
12/2024**

Délibération 12/2024 relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2025 qui comprend un budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

Vu que le budget de fonctionnement présente un montant de 5'493'683.- F aux charges et de 5'394'524.- F aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à 99'159.- F,

Vu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de moins 99'159.- F et résultat extraordinaire de 0.- F,

Vu que l'autofinancement s'élève à 255'689.- F,

Vu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2025 s'élève à 46 centimes,

Vu que le plan annuel des investissements présente un montant de 267'600.- F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant 267'600.- F,

Vu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 255'689.- F, il en résulte un déficit de financement des investissements de 11'911.- F,

Vu les rapports de la commission des finances du 29 octobre 2024 et du 10 décembre 2024,

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition du Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

Par 12 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents,

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2025 pour un montant de 5'493'683.- F aux charges et de 5'394'524.- F aux revenus, l'excédent de charges total présumé s'élevant à 99'159.- F.
 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2025 à 46 centimes.
 3. De fixer le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2025 à 50 centimes.
-

4. D'autoriser le Maire à renouveler en 2025 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Dorothea NOLL, Présidente du Conseil Municipal

8. Droit d'opposition des conseils municipaux, décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 7 millions de francs à la Ville de Genève destinée à la rénovation complète du centre funéraire de Saint-Georges

La Présidente demande si ses collègues souhaitent faire valoir leur droit d'opposition à la décision de l'assemblée générale de l'ACG relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 7 millions de francs à la Ville de Genève destinée à la rénovation complète du centre funéraire de Saint-Georges.

Aucun conseiller municipal n'exprimant d'opposition, la Présidente conclut que le Conseil municipal n'exercera pas son droit d'opposition à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 7 millions de francs à la Ville de Genève destinée à la rénovation complète du centre funéraire de Saint-Georges.

9. Propositions individuelles et questions

9.1. Travaux SIG à la route de Collex et déviation du trafic routier

(Question de M. Sébastien Pesenti)

M. Sébastien PESENTI demande si la commune a été informée d'avancées concernant les mesures de déviation du trafic routier dans le contexte des travaux SIG à la route de Collex.

M. Ricardo MUÑOZ a informé avoir eu des contacts avec les SIG. À ce jour, le chantier n'a pas de date d'ouverture prévue, et les autorisations de fouilles n'ont pas été signées par son gré. Cela est dû à l'absence d'un modus operandi convenable pour gérer correctement le trafic entre Collex et Bossy. Les SIG travaillent actuellement sur la planification. Des réunions de travail ont eu lieu avec les TPG, l'OCT, le génie civil et les agriculteurs pour élaborer un chantier convenable pour toutes les parties prenantes. La prochaine séance de travail est planifiée pour le 16 janvier. Il est clair que les autorités communales refusent que le trafic soit dévié sur la route de Sous-Rosière et sur la route du Bois-des-Iles, en raison de la dangerosité signalée par les connaissances du terrain et les agriculteurs. Les propositions faites par la commune ont été refusées par l'OCT, et les SIG travaillent sur un autre modèle de planification. Toute avancée sera rapportée par Mme Sylvie MALHERBE à la commission Infrastructures.

9.2. Aménagement des abords des terrains de football

(Intervention de M. Sébastien Pesenti)

M. Sébastien PESENTI juge inappropriée la décision de remplacer le gravier par de l'herbe aux abords des terrains de football, car elle pourrait rendre l'endroit sale pour les visiteurs et l'herbe serait rapidement tassée et abîmée, entraînant un terrain boueux.

Mme Sylvie MALHERBE explique que, pour des raisons d'entretien, la voirie a planté un gazon spécifique afin d'éviter la prolifération des mauvaises herbes. Il s'agit d'un gazon spécifique.

M. Sébastien PESENTI suggère d'installer des plots en plastique pour éviter que les visiteurs aient les pieds dans la boue.

Mme Dorothea NOLL indique que ce sujet sera abordé par la commission consultative du GISMB en janvier pour envisager des solutions.

M. Ricardo MUÑOZ confirme que le travail a été effectué par la voirie sous la supervision de Mme Sylvie MALHERBE, qui continuera d'informer la commission Infrastructures.

9.3. Cambriolages à Bossy

(Intervention de M. Michael Kende)

M. Michael KENDE informe qu'il y a eu plusieurs cambriolages à Bossy la veille.

M. Sébastien PESENTI mentionne que les douaniers étaient présents sur place hier soir à 19h30 et cet après-midi, et souligne l'importance de rester vigilant.

M. Skander CHAHLAOUI explique que la période est propice aux cambriolages et que des appels à la vigilance ont été diffusés via les canaux de communication communaux, en contact régulier avec la police municipale de Versoix. Il propose de demander à la police d'augmenter leur visibilité à des moments clés et de relancer les appels à la vigilance.

M. Michael KENDE s'inquiète de l'avancement de l'idée de créer un groupe WhatsApp et de son utilité.

M. Skander CHAHLAOUI confirme que le projet avance, mais rappelle qu'il est interdit par la loi pour la population d'organiser des patrouilles, et insiste sur le fait que le meilleur réflexe en cas d'observation suspecte est d'appeler la police.

M. Tiziano VERARDI demande s'il y a une corrélation des cambriolages avec l'extinction nocturne des lampadaires.

M. Skander CHAHLAOUI indique qu'aucun test n'a été mené récemment, mais lors de la phase test du projet pilote, il n'y avait pas eu d'augmentation des cambriolages. Il propose de discuter de ce sujet lors de la prochaine séance de commission Sécurité pour sensibiliser aux bons réflexes, notamment pour les seniors.

9.4. Présence d'un chien dans le bâtiment de la Mairie

(Intervention de Mme Sarah Garcia)

Mme Sarah GARCIA soulève la question de la présence d'un chien dans le bâtiment de la mairie et se demande si cela est normal alors les règlements des autres bâtiments communaux interdisent leur présence. Elle a constaté des traces de sang, indiquant que le chien n'est pas stérilisé. Bien qu'elle possède un chien, elle souligne que certaines personnes pourraient en avoir peur et propose d'harmoniser l'application des règles entre bâtiments communaux.

M. Ricardo MUÑOZ prend note de la remarque et analysera la situation avec le Secrétariat général.

9.5. Collaboration avec restaurateurs locaux

(Intervention de Mme Sarah Garcia)

Mme Sarah GARCIA soulève la question de la collaboration avec les différents restaurateurs en tant que traiteurs. Elle note que certains acteurs locaux ne sont pas mobilisés lors des événements locaux, notamment le Café de Collex. Pour promouvoir les acteurs locaux, elle propose d'instaurer un système de rotation.

M. Skander CHAHLAOUI répond que l'établissement cité est déjà impliqué, notamment pour la verrée du réseau éducatif. Bien qu'il n'y ait pas de rotation comme pour les vigneron, il est fait en sorte d'impliquer tous les acteurs économiques de manière équitable. Il propose d'aborder ce sujet en commission cohésion sociale et culture pour les manifestations et la sollicitation des acteurs.

Mme Sarah GARCIA indique que les gérants du Café de Collex n'ont pas été approchés mais sont favorables à proposer des services de traiteur.

M. Skander CHAHLAOUI confirme que le Café de Collex a été sollicité et se dit personnellement favorable à l'instauration d'un système de rotation.

9.6. Fonctionnement de la Commission Sports et Manifestations

(Question de Mme Sarah Garcia)

Mme Sarah GARCIA informe qu'elle a débuté un mandat en cours de route et a hérité de différentes commissions, dont celle des sports et manifestations. Bien qu'enthousiasmée par les manifestations dans la commune, elle ressent une certaine frustration par rapport au fonctionnement de la commission et estime qu'il y a peu de place pour les réels apports et propositions des conseillers municipaux. Elle demande s'il est possible de trouver une manière plus participative pour les conseillers.

M. Skander CHAHLAOUI se dit étonné de la remarque, car ce sujet a fait l'objet de nombreuses discussions en début de législature. Il explique que la stratégie est discutée en commission, tandis que l'opérationnel et la mise en place sont gérés par l'exécutif. Il souligne l'importance de trouver un équilibre qui convient à tout le monde dans le cadre des prérogatives de chacun. Il se dit disposé à discuter d'un

éventuel changement de fonctionnement si la commission le souhaite, rappelant que les conseillers dessinent la politique des événements dans la commune.

Mme Sarah GARCIA répond qu'on lui a expliqué cela lorsqu'elle a accepté la commission, mais elle n'est pas la seule à ressentir cette frustration et le dit à titre personnel.

Mme Rose Marie MOTA se dit surprise que ce genre de remarques soit formulé en Conseil municipal, et comprend la frustration de sa collègue, mais estime que ce n'est pas le lieu pour en discuter. Elle suggère que ce soit résolu en commission.

Mme Dorothea NOLL conclut en disant que ce sujet sera rediscuté en commission.

9.7. Frustration quant à la gestion des plaintes de l'ex-gérant de la buvette du Stade Marc Burdet (Intervention de Mme Nadia Marques)

Mme Nadia MARQUES aimerait avoir un point de situation sur le dossier de M. Lucas BOFILL, ex-gérant de la buvette du stade Marc Burdet. Elle a été particulièrement prise de court par la lettre envoyée par la commune à ce dernier et n'a pas compris la réponse, car pour elle, le dossier n'était pas du tout clôturé. Elle souhaite savoir ce que la commune va proposer pour rebondir sur cet aspect et envisage une autre façon de faire pour quelqu'un qui habite la commune et occupe un espace au stade, compte tenu des difficultés rencontrées.

M. Ricardo MUÑOZ explique que le sujet de l'ancien gérant du GISMB a été traité avec le Conseil consultatif du GISMB. Les questions des conseillers municipaux ont reçu des réponses écrites, et à ce titre, le conseil consultatif rapporte à ce conseil municipal. Ce n'est pas son rôle de répondre à cette question, mais il invite les membres du Conseil consultatif à le faire.

Mme Dorothea NOLL précise qu'une séance du Conseil consultatif a eu lieu, dont le résumé a été rapporté aux conseillers municipaux. Lors de cette séance, la gérance Beaver a été entendue et a répondu point par point aux questions soulevées par l'ex-gérant M. Lucas BOFILL dans son courrier. Un vote a eu lieu pour savoir si les membres présents souhaitaient une enquête complémentaire, ce qui n'a pas été le cas. Pour les membres du Conseil consultatif, les réponses étaient suffisantes aux allégations soulevées dans le courrier, et l'affaire a été classée de cette manière.

M. Frédéric BETTO rappelle que la gestion du stade concerne quatre communes, et bien que le stade soit physiquement situé à Collex-Bossy, les représentants de Collex-Bossy n'étaient pas seuls à prendre la décision.

Mme Nadia MARQUES demande si les travaux dans le restaurant précédemment mentionnés ont été réalisés par les quatre communes du GISMB.

M. Ricardo MUÑOZ clarifie que le conseil municipal a nommé deux représentants au conseil consultatif du GISMB, qui est un collège de huit personnes à qui le conseil d'administration du GISMB rend des comptes. Le budget du GISMB est soumis au préavis du conseil consultatif, et une fois approuvé, chaque commune reçoit sa quote-part du budget, qui se retrouve dans le budget communal. Les terrains appartiennent foncièrement à Collex-Bossy avec un droit de superficie au GISMB, couvrant le bâtiment et les terrains de sport, mais pas les parkings et les chemins d'accès. Les derniers investissements sont à la charge de Collex-Bossy.

Mme Nadia MARQUES exprime sa frustration, ayant l'impression que les tenanciers venus après M. Lucas BOFILL ont été favorisés d'une manière ou d'une autre, et ne ressent pas qu'il y a eu équité.

M. Ricardo MUÑOZ entend cette frustration, mais ne la partage pas.

9.8. Décharge de mâchefers (Question de M. Tiziano Verardi)

M. Tiziano VERARDI s'enquiert de l'avancée des discussions pour la création d'une décharge de mâchefers.

M. Ricardo MUÑOZ informe qu'il reste sans nouvelles du Service de géologie, sols et déchets (GESDEC) mais qu'il s'attend à en recevoir, le canton ayant l'obligation de trouver une solution de gestion de ses scories.

9.9. Remerciements à Mme Nicole Aubert

(Intervention de M. Skander Chahlaoui)

M. Skander CHAHLAOUI remercie à titre personnel Mme Nicole AUBERT, collaboratrice communale qui quitte ses fonctions. Mme AUBERT aura accompagné la commission Cohésion sociale et culture durant trois ans et son dévouement a fait beaucoup de bien à la commune. Sous les applaudissements de l'assemblée, l'adjoint au Maire la remercie chaleureusement.

* * *

Sans demande de prise de parole du public, la présidente souhaite à l'assemblée de bonnes fêtes, un début d'année 2025 sans frustration et sonne la fin de la séance à 20h58.

La présidente du Conseil municipal :
Dorothea Noll

La vice-présidente du Conseil municipal :
Odile Tahéri

La procès-verbaliste :
Noémie Pralat
